



Paris, le 19 septembre 2016

Monsieur le Premier Ministre,

Nos syndicats nationaux ont pris connaissance, via la Fédération Générale des Fonctionnaires Force Ouvrière (FGF-FO) d'un projet de l'administration de la fonction publique visant à étendre l'application du protocole Parcours professionnels, Carrières, Rémunérations (PPCR), à certains corps d'ingénieurs de l'Etat.

Au-delà de l'absence constante de raison objective visant à niveler nos statuts particuliers, le projet actuellement porté par l'administration de la fonction publique prévoit un alignement par le bas parfaitement caractérisé, sur une grille A-type administratif, à niveau de recrutement BAC+3.

Ce projet constitue la négation de la reconnaissance de la formation scientifique, du niveau de recrutement et de l'expertise technique de nos corps d'ingénieurs. Il est insupportable pour les agents que nous représentons, incompréhensible et entretient des écarts injustifiés donc inacceptables avec d'autres corps techniques.

Ce projet est d'autant plus déroutant que le modèle utilisé du CIGEM des attachés d'administration a déjà largement démontré ses limites en matière de gestion.

Par ailleurs, ce projet de décret balai scelle durablement le plafond de verre que les textes de la fonction publique de l'été 2015 ont créé, en excluant les ingénieurs des emplois de direction ou d'experts de haut niveau. En particulier, l'accès des ingénieurs aux emplois de Direction de l'Administration Territoriale de l'État (occupés d'ailleurs, pour une part non négligeable, par des ingénieurs issus de nos corps) ne serait plus possible, situation allant à l'encontre de vos déclarations relatives à l'accès à la haute fonction publique lors du comité interministériel à l'égalité et à la citoyenneté du 26 octobre 2015.

Enfin, la coupure de la gestion ministérielle induite par ce projet de décret balai réduit unilatéralement l'implication des ministères de tutelle des corps, pourtant garants de leurs compétences et de leurs gestions. Elle ne peut qu'engendrer des conséquences désastreuses sur l'attractivité et l'avenir de corps spécifiques, qui élaborent et portent des politiques publiques nécessitant un haut niveau d'expertise.

Certains ministres ont d'ailleurs pris conscience du caractère néfaste pour leurs ministères et les politiques qu'ils portent de ce projet largement insuffisant en termes de reconnaissance de parcours et de perspective de carrières pour leurs ingénieurs, et demandé instamment à Madame GIRARDIN de valider un projet différent et ambitieux pour leurs ingénieurs.

Au delà de la préservation d'une expertise publique de qualité, il en va également de la crédibilité des politiques publiques des ministères techniques qui ont exprimé des engagements très précis auprès de leurs agents, en matière de réforme statutaire.

Nous, le SNIAE, le SNIIM, le SNITM, le SNPTP et le SNITPECT, syndicats nationaux représentatifs de près de 70 % des ingénieurs concernés, nous opposons à PPCR Ingénieurs de l'Etat en ce que le projet de décret balai coupe les ingénieurs de leur ministère de rattachement statutaire et ne respecte pas les démarches ministérielles déjà bien avancées.




Nous dénonçons un projet de grille indiciaire qui crée une homologie directe entre les corps d'ingénieurs recrutés ou formés à Bac +5 et les corps administratifs recrutés à Bac +3, et un lot de mesures associées qui nient les particularités des corps d'ingénieurs : RIFSEEP, PPCR rapprochant des corps qui n'ont aucune vocation à fusionner ou à se rapprocher.

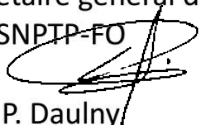
Nous portons des revendications communes mais aussi particulières nécessaires à une gestion adaptée des parcours professionnels et des compétences des différents ingénieurs de l'État.

Nous vous rappelons que les ingénieurs s'étaient déjà fortement mobilisés en 2012 contre un projet de fusion de corps sans substance, sur un périmètre correspondant en partie aux corps concernés aujourd'hui par le projet PPCR.

Dans ce cadre, nous avons l'honneur de solliciter, par la présente, une audience afin de porter nos revendications auprès de vous.

Nous vous prions d'accepter, monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre plus haute considération.

<p>Le secrétaire général du SNIAE-FO</p> <p>Le Secrétaire Général,</p>  <p>Jean-Christophe LEROY</p> <p>JC. Leroy</p>	<p>Le secrétaire général du SNITPECT-FO</p>  <p>L. Janvier</p>	<p>Le secrétaire général du SNIIM-FO</p>  <p>G. Petitpré</p>
--	---	---

<p>Le secrétaire général du SNPTP-FO</p>  <p>P. Daulny</p>	<p>Le secrétaire général du SNITM-FO</p> <p>Signé J. Lartisant</p>
---	---

Copie : FGF-FO

Contact : 11 rue Meslay – 75003 PARIS – 01 42 72 45 24

jean-christophe.leroy@agriculture.gouv.fr ; guillaume.petitpre@developpement-durable.gouv.fr
gilles.gautier@meteo.fr ; fodefsnptp@gmail.com ; snitpect@snitpect.fr ;

PPCR : le mépris pour les ingénieurs d'État



Enfermement dans le A-type administratif

- Un décret balai prévoyant l'application d'une grille indiciaire basée sur une exigence de diplôme BAC+3 (alors que la plupart de nos recrutements se font à BAC+5 minimum)
- Négation de la formation scientifique et de la compétence technique
- Le titre d'ingénieur n'a plus de valeur pour la fonction publique !
- Mépris des politiques publiques nécessitant une expertise publique
- Perte d'attractivité du corps pour les recrutements futurs

La mise sous tutelle des ministères techniques

- Ingérence de la fonction publique dans les recrutements et les formations
- Éviction des DRH ministérielles dans les discussions liées à notre gestion (et notamment à la fixation du taux pro/pro)
- Risque de retour du projet de fusion des corps sans substance, massivement rejeté en 2012, et avec des effets encore plus dévastateurs !

Distorsion avec d'autres corps homologues

- Seuls 6 corps d'ingénieurs sont concernés (ITPE, IAE, IIM, ITM, ITGCE, IEF) ... pourquoi eux ?
- Distorsion créée avec d'autres corps homologues ayant bénéficié d'une réforme statutaire récente, parfois plus avantageuse (accès HEB) !
- Des corps dits « supérieurs » qui échappent aux effets induits par PPCR et préservés par l'épaississement du plafond de verre

Tous à Paris le 26 septembre
pour dire NON à cette ignominie !

PPCR : bienvenue dans
la précarité durable !

PPCR : LE TRANSFERT
INDEMNITAIRE



Vous venez d'autofinancer discrètement
 votre réforme

Le mirage de
l'augmentation indiciaire ...

- L'augmentation indiciaire est insignifiante par rapport à la baisse du pouvoir d'achat depuis le gel de la valeur du point (même en prenant en compte l'augmentation misérable de deux fois 0,6% annoncée pour 2016 et 2017)
- L'entrée dans PPCR fait redouter le retour d'une période glaciaire de la valeur du point qui pourrait s'installer dans la durée après 2017 ...

... et la réalité de la
baisse indemnitaire !

- Avec le transfert primes-points, ce sont les agents qui vont autofinancer la réforme (parfois avec des primes qu'on ne leur a pas encore versées) !
- Pour creuser encore un peu plus les écarts, ce transfert ne s'appliquera pas à certains corps homologues non versés dans PPCR
- Effet induit : les cotisations sociales augmenteront mécaniquement sur l'indiciaire, alors que la RAFP (déjà plafonnée pour nos primes) ne diminuera pas !

Malus :
le double effet RIFSEEP

Pour couronner le tout, le versement dans le PPCR A-type s'accompagnera du passage au non moins pernicieux RIFSEEP : rupture du lien de l'indemnitaire avec le grade, frein à la mobilité, opacité et arbitraire dans la cotation des postes, gel de l'indemnitaire sur plusieurs années

Tous à Paris le 26 septembre
pour dire NON à cette ignominie !

PPCR : des parcours professionnels entravés

Ralentissement des parcours



- PPCR s'associe à la fin des bonifications d'ancienneté (soit un allongement de 2ans 3mois au 1^{er} niveau et environ 2ans au 2^e niveau ...)
- Les échelons s'allongent en pied de grille au premier niveau
- Les limitations prévisibles des promotions entraîneront une stagnation des agents dans les niveaux inférieurs

Diminution attendue du taux pro/pro

- Le format « CIGEM-ready » proposé laisse présager le même sort que celui réservé aux attachés : un taux pro/pro largement insuffisant
- Une baisse 30 % de promotions à ingénieur divisionnaire à redouter !
- Moins de chance d'accéder au niveau supérieur et des durées d'attente plus longues pour ceux qui y accèdent ... le plafond de verre s'épaissit encore !



TABLEAU D'AVANCEMENT:
RECADRAGE DU TAUX PRO PRO

Les contrats de fin de carrière en voie d'extinction

- Pour les corps le prévoyant actuellement, la baisse drastique du taux pro/pro ne permettra pas le maintien des mesures obtenues pour permettre d'accéder à des postes de niveau supérieur en fin de carrière
- Cette mesure impactera lourdement nos collègues en fin de grille de premier niveau dont une partie de ceux promus en interne

Tous à Paris le 26 septembre
pour dire NON à cette ignominie !

PPCR : fin programmée
des positionnements de A/A+



Épuration statutaire
parmi les emplois de direction

- PPCR prévoit de sceller le plafond de verre, interdisant définitivement l'accès aux emplois de direction et d'experts de haut niveau (avant 60 ans en tout cas!) ; flagrant déni de l'origine et de la qualité de servir des collègues actuellement en poste !
- Seuls les soi-disant « grands corps », qui connaissent des difficultés de débouché ou d'évolution de carrière, pourront postuler sur ces emplois (qui se sont d'ailleurs raréfiés après les différentes réformes)
- L'éviction des collègues sur ces emplois sera d'autant plus douloureuse que des tensions vont exister sur les emplois fonctionnels qui leur seraient encore accessibles à leur retour
- Au delà de briser des carrières à titre individuel, le caractère d'encadrement supérieur du corps sera gommé à titre collectif, privant les employeurs de cadres supérieurs expérimentés ayant pourtant une connaissance du terrain !

Le GRAF, l'anti-thèse
du 3^e grade

- Système parfaitement illisible et ayant fait la preuve de son inefficacité pour le CIGEM des attachés
- Allongement des durées d'accès : 9^e échelon d'ingénieur divisionnaire requis (18 ans) au lieu de 5 ans en tant que divisionnaire actuellement pour accéder à l'emploi fonctionnel
- Aucune NBI prévue dans ce GRAF, alors que certains emplois fonctionnels de corps le prévoient actuellement !

Les emplois fonctionnels
en danger !

- La création du GRAF et le maintien en parallèle des emplois fonctionnels entraînera inévitablement une diminution du nombre d'emplois disponibles (avec l'économie de la NBI correspondante !)
- En particulier, la gestion des emplois fonctionnels comme des grades, lorsqu'elle existait, sera amenée à disparaître au profit d'un système arbitraire et opaque

Tous à Paris le 26 septembre
pour dire NON à cette ignominie !